

2 décembre 2020

## Avocats plaidants et instances de Davies à l'honneur dans l'édition spéciale de Lexpert

*Davies agit dans quatre des dix principales causes retenues dans le guide de Lexpert, qui reconnaît 19 de nos avocats plaidants*

Nous sommes fiers d'avoir représenté nos clients dans quatre des dix principales causes retenues en 2019-2020 par Lexpert, qui présente chaque année une liste des plus importantes décisions en matière commerciale rendues au Canada.

Preuve des résultats marquants qu'ont obtenus nos avocats plaidants pour les clients au cours de la dernière année, nous sommes heureux d'annoncer que le guide *Lexpert Special Edition: Litigation 2020* classe 19 de nos associés parmi les meilleurs juristes au pays.

Défendant les intérêts de nos clients dans le cadre d'instances aux enjeux cruciaux et complexes, notre équipe d'avocats plaidants talentueux a agi dans les affaires suivantes, qui sont au nombre des dix principales causes entendues par la Cour suprême du Canada en 2019-2020 selon Lexpert :

- la représentation de 9354-9178 Québec Inc. (anciennement connue sous le nom de Bluberi Jeux et Technologies inc.) dans l'affaire *9354-9186 Québec Inc. c. Callidus Capital Corp.*, décision historique concernant le financement de litige et la conduite que doivent adopter les parties dans les affaires d'insolvabilité;
- la représentation de la Chambre de commerce du Canada, en sa qualité d'intervenante dans l'affaire *Pioneer Corp. v. Neil Godfrey*, action collective pour fixation des prix dans le cadre de laquelle la Cour a statué que les acheteurs sous parapluie peuvent faire valoir une demande fondée sur la *Loi sur la concurrence*;
- la représentation de la Chambre de commerce du Canada, en sa qualité d'intervenante dans l'affaire *Uber Technologies Inc. c. Heller*, différend dans le cadre duquel la Cour a déclaré que la clause d'arbitrage obligatoire figurant dans un contrat intervenu entre le service de voiturage Uber et ses chauffeurs sous contrat était inique et, par conséquent, nulle;
- la représentation de l'Association minière du Canada, en sa qualité d'intervenante dans l'affaire *Nevsun Resources Ltd. c. Araya*, pourvoi dans le cadre duquel la Cour a déclaré que les sociétés peuvent être tenues responsables en droit civil des violations du droit international et que la doctrine de l'acte de gouvernement ne fait pas obstacle à la réclamation.

Le cabinet s'est également vu décerner une mention honorable pour son travail dans l'affaire *The Catalyst Capital Group Inc. c. VimpelCom Ltd.*, dans laquelle il a assuré avec succès la défense de West Face en première instance et en appel à l'encontre d'une action de 1,3 milliard de dollars découlant de l'acquisition par celle-ci de WIND Mobile en septembre 2014.

Les associés suivants sont reconnus dans le guide *Lexpert Special Edition: Litigation 2020* :

- [Anita Banicevic](#)
- [Jean-Philippe Groleau](#)
- [Marc-André Boutin](#)
- [Christian Lachance](#)

- William Brock
- Matthew Milne-Smith
- Andrea L. Burke
- Louis-Martin O'Neill
- Cara Cameron
- George Pollack
- Guy Du Pont
- Derek Ricci
- Denis Ferland
- Nick Rodrigo
- Sandra A. Forbes
- Luis Sarabia
- Julie Girard
- Kent E. Thomson
- Nathalie Goyette

Publié une fois l'an, le guide *Lexpert Special Edition: Litigation* dresse le portrait d'avocats reconnus dans les classements de Lexpert dans plusieurs secteurs du litige commercial.